Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023 Affichage : 02/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la SEINE-MARITIME



Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 24 janvier 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 16 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 17

N° 2023/002

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 janvier 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf janvier deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents:

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur ORIENT Olivier. Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique. Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur PELFRÈNE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2023/002 - DÉPART D'UN AGENT COMMUNAL POUR MUTATION

Comme précisé dans la précédente délibération, notre agent d'accueil nous quitte après 10 ans de carrière à Roumare, dont 4 ans au service administratif. Cet agent a toujours été exemplaire au sein de la commune, et n'a eu de cesse que de démontrer son attachement au service public et à notre village. C'est pourquoi Madame le Maire propose l'organisation d'un pot de départ ainsi que l'achat d'un cadeau

d'une valeur à décider en Conseil pour remercier cet agent de son investissement au sein de la commune et lui souhaiter une bonne continuation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE) :

- AUTORISE l'organisation d'un pot de départ pour cet agent ;
- AUTORISE l'achat d'une carte-cadeau d'une valeur de 180 euros.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

